

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1257 6 July 2017

FRENCH

Original: ENGLISH

1152^e séance plénière

Journal n° 1152 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1257 DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants ont décidé, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par la Décision n° 995 du Conseil permanent,

Décide de tenir la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 16 et 17 octobre 2017 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 16 et 17 octobre 2017

Lundi 16 octobre 2017

9 h 30 – 11 heures	Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans le domaine de l'environnement et de l'énergie
11 heures – 11 h 30	Pause café/thé
11 h 30 – 13 heures	Séance I : Renforcement de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes à tous les niveaux
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 16 heures	Séance II : Examen de la mise en œuvre des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau
16 heures – 16 h 30	Pause café/thé
16 h 30 – 18 heures	Séance III : Sensibilisation aux défis et à la sécurité dans le domaine de l'environnement

Mardi 17 octobre 2017

9 h 30 – 11 heures	Séance IV : Renforcement de la coopération dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable
11 heures – 11 h 30	Pause café/thé
11 h 30 – 13 heures	Séance V : Lutte contre la corruption et promotion de la bonne gouvernance dans le domaine de l'environnement
13 heures – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 16 heures	Débat d'experts : Possibilités de renforcer le rôle de l'OSCE à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
16 heures – 16 h 30	Observation finales